

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Maxforce White IC

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: 315/18/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0011038-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Maxforce White IC

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS
	Adresse	3, place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON France
Numéro de l'autorisation	315/18/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0011038-0000	
Date de l'autorisation	30/01/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	29/01/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bayer S.A.S/ Environmental Science
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclair – CS 90106, 69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	ZI Nord 02250 Marle sur Serre France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	37 - Imidaclopride
Nom du fabricant	Bayer AG
Adresse du fabricant	Industrial Operations, Alfred Nobel-Strasse D-40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Alte Heerstr. D-41538 Dormagen Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	Substance active	138261-41-3	428-040-8	2,217

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient BIT. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage professionnel

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	VII.2 Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: Blatte germanique Stade de développement: Adultes et nymphes</p> <p>Nom scientifique: <i>Blatta orientalis</i> Nom commun: blatte orientale Stade de développement: Adultes et nymphes</p> <p>Nom scientifique: Blattidae: Nom commun: Common cockroach Stade de développement: Adultes et nymphes</p> <p>Nom scientifique: <i>Periplaneta americana</i> Nom commun: blatte américaine Stade de développement: Adultes et nymphes</p> <p>Nom scientifique: <i>Supella longipalpa</i> Nom commun: blatte rayée Stade de développement: Adultes et nymphes</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>IV.1. Intérieur IV.1.3 À utiliser dans : IV.1.3.1 Sites industriels/commerciaux IV.1.3.2 Foyers/zones privées IV.1.3.3 Lieux publics (par ex. hôpitaux, maisons de soins)</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 1 - 3 gouttes de 0.1g par m2 Dilution (%): Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Appliquer Maxforce White IC en gouttes ou en bandes fines sur les surfaces dans les zones cibles identifiées. Peut être placé dans les coins, les crevasses et les fissures. Le taux d'application doit être ajusté en fonction de l'importance de l'infestation. Une goutte = 0,1 g (environ 7 mm de diamètre). Une bande fine équivalente à 1 point peut aussi être appliquée.</p> <p>Taux d'application par espèce de blatte, suivant le degré d'infestation*, par m2: ° Petites espèces (p. ex. Blatte germanique; Blatte rayée) Faible infestation: 1 goutte de 0.1g Forte infestation: 2 gouttes de 0.1g ° Grandes espèces (p. ex. Blatte orientale; Blatte américaine) Faible infestation: 2 gouttes de 0.1g Forte infestation: 3 gouttes de 0.1g</p> <p>* Taux d'application maximal de 3 gouttes de 0,1 g par mètre carré, avec un maximum de 3 - 11 réapplications par an et par bâtiment. Taux maximaux de : • 60 gouttes de 0,1 g (c.-à-d. 6 g d'appât) par logement d'habitation ;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 270 gouttes de 0,1 g (c.-à-d. 27 g d'appât) dans autres types de bâtiment de plus grande taille; ne pas dépasser ce taux. <p>Si des quantités plus importantes d'appât sont requises, une station d'appât doit être utilisée à l'intérieur.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Cartouche en plastique (cartouche en PP ou PE avec embout et piston en PE): 20 - 30 g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le produit est appliqué à l'aide d'un applicateur de gel adapté. Une fois l'application terminée, retirer la cartouche vide et l'éliminer de façon sécuritaire. Si la cartouche est partiellement utilisée, la retirer de l'applicateur, la fermer à l'aide du bouchon fourni et la conserver tel qu'indiqué.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ UNIQUEMENT COMME INSECTICIDE
DESTINÉ UNIQUEMENT À DES UTILISATEURS PROFESSIONNELS
Ne pas appliquer directement sur des surfaces sur lesquelles de la nourriture ou des aliments pour animaux sont stockés, préparés ou mangés.
Utiliser uniquement dans les zones inaccessibles aux enfants et aux animaux.
Interdire l'accès des enfants et des animaux à l'appât.
Laver les mains et la peau exposée avant les repas et après l'utilisation.
Ce produit et son récipient doivent être éliminés de façon sûre.
Destiné uniquement à un usage à l'intérieur.
Dangereux pour les abeilles.
Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans des tuyauteries (évier, toilettes...) ni dans les égouts.
Toujours lire l'étiquette ou la notice avant l'utilisation et suivre toutes les instructions fournies.
Ne pas appliquer dans des zones susceptibles de faire l'objet de nettoyages humides réguliers.
Si un appât résiduel durci est retiré au moyen d'une éponge ou d'un chiffon humide, la totalité de l'appât et le matériel souillé (éponge, tissu, etc.) doivent être éliminés en toute sécurité dans les déchets ménagers.
Ne pas utiliser le produit dans un endroit où une résistance au principe actif est suspectée ou avérée.
En cas de réinfestation, réappliquer le produit sans dépasser le nombre maximal de traitements autorisés par an.
Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement n'est pas efficace.
Avant le traitement, retirez toutes les autres sources d'aliments pour les blattess (déchets, rebuts alimentaires...) de la zone infestée pour favoriser l'ingestion du gel.
Ne pas appliquer le produit sur les surfaces absorbantes.
Ne pas exposer les gouttes d'appât à la lumière du soleil ou à la chaleur (c.-à-d. aux appareils de chauffage).
Éviter une utilisation continue du produit.
Alterner entre l'utilisation de produits contenant des substances actives et celle de produits ayant un mode d'action différent.
Utiliser uniquement dans les zones cachées difficiles d'accès et à l'abri de l'eau, telles que les crevasses et les fissures.
Adopter des méthodes de lutte intégrée contre les organismes nuisibles, telles que l'association de méthodes de lutte chimiques et physiques et d'autres mesures de santé publique, en tenant compte des particularités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'utilisation, etc.).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Généralités : Sortir de la zone dangereuse. Déplacer et mettre la victime en position stable (allongée sur le côté). Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer en toute sécurité.
Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Contacter un centre antipoison ou un médecin. Obtenir immédiatement un avis médical en présence de symptômes ou d'ingestion de quantités importantes. En cas de perte de connaissance, placer la victime en position latérale de sécurité et demander immédiatement un avis médical. Ne pas faire boire ou vomir.
Garder le contenant ou l'étiquette à proximité. Si nécessaire, emmener la personne à l'hôpital et montrer l'étiquette ou l'emballage. Ne pas laisser seule une personne intoxiquée.
Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Contacter un centre antipoison ou un médecin en présence de symptômes. Demander un avis médical si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, sans oublier le dessous des paupières, pendant au moins 15 minutes. Ne pas oublier de lui retirer ses éventuelles lentilles de contact.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans des tuyauteries (évier, toilettes...) ni dans les égouts.
P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales (à préciser).

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré.
Protéger du gel.
Conserver à l'abri de la lumière.
Durée de conservation jusqu'à 24 mois.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Voir 4.1.1

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir 4.1.2

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 4.1.3

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir 4.1.4

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 4.1.5

6. Autres informations

/